

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
En exercice	13
Présents	11
Votants	13

<b>Date de la convocation :</b>	
23 mai 2023	

<b>Date d'affichage</b>	
23 mai 2023	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois**, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Mælig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

**Étaient absents excusés :** Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN,

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

Monsieur Le Maire a sollicité les élus pour changer l'ordre des points à aborder de la convocation : 10, 8, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11 et 12

---

**OBJET DE LA DELIBERATION N°52/2023 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RECRUTEMENT PATRIMOINE**

**Rappe du contexte :** Une offre de poste de Développeur (euse) / Facilitateur (trice) de projet local a été lancé sur le site de l'emploi territorial le 17 avril 2023 (publication un mois).

Six candidats ont postulés dont un candidat hors délai.

Le comité de sélections en a retenu quatre candidats pour les recevoir lors des entretiens de recrutements, seulement deux postulants se sont présentés.

Les entretiens de recrutement se sont tenus le jeudi 25 mai 2023 à compter de 18h30.

**Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il nomme seul le personnel communal.**

Néanmoins, il souhaite procéder à un vote du conseil municipal pour AVIS.

Monsieur DELAMARCHE présent en ce début de réunion, a été invité à s'exprimer sur le sujet.

Un débat a eu lieu. Tous les élus ont eu la possibilité de s'exprimer pour émettre leurs avis sur les deux candidats finalistes.

Après tous les échanges, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal a voté pour **AVIS** :

Pour ou Contre le recrutement de la personne candidate (habitant à La Selle-en-Luitré) en contrat à durée déterminée pour une période de six mois :

- à 8 voix pour,
- à 4 voix contre,
- à 1 abstention.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN  
Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 02/06/2023 Reçu en préfecture le 02/06/2023 Affiché le <b>02 JUIN 2023</b> ID : 035-213503246-20230530-52_2023-DE
--

Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire, Denis CHOPIN

